

SNUDI-FO Syndicat du Val-de-Marne

Audience du 2 septembre à la DSDEN sur la situation des AESH

Suite à la demande d'audience faite par le SNUDI-FO 94 auprès de la Direction académique, une délégation constituée de Djamila Tamarat et de Samia Aït Elhadj a été reçue aujourd'hui même par Madame Dubarle, Secrétaire générale, M. Lanez, directeur académique adjoint, et Mme Coste, IEN-ASH (une représentante du SNUipp et un de la CGT étaient également présents à cette réunion).

Conformément au mandat des collègues AESH rassemblés devant la DSDEN lundi 30 août dernier, les représentantes du SNUDI-FO 94 sont intervenues pour rappeler leur totale opposition aux PIAL et pour dénoncer les conditions de rentrée inacceptables imposées aux AESH. La délégation du SNUDI-FO 94 est intervenue également pour rappeler la nécessité pour les AESH, maintenus dans la précarité par le Ministre (qui leur refuse un temps plein et un salaire décent), de pouvoir cumuler leurs emplois ; ce qui nécessite qu'ils soient affectés maintenant en prenant en compte leur situation personnelle.

La Direction académique a répondu qu'une « vigilance particulière » serait appliquée pour les AESH concernés et la Secrétaire générale s'est engagée à traiter personnellement les situations individuelles des collègues confrontés à des difficultés.

Un compte-rendu détaillé des réponses des représentants de la DSDEN sera fait lors de la Réunion d'Informations Syndicales organisée par les syndicats FO mardi 7 septembre à la Maison des Syndicats de Créteil. Nous invitons tous les AESH à y participer afin de saisir le syndicat de leur situation individuelle et des difficultés qu'ils rencontrent.

"Face à ces conditions de rentrée inacceptables la grève est à l'ordre du jour.

Ne restons pas isolés, rassemblons-nous pour nous défendre, pour défendre nos droits et celui des élèves porteurs de handicap."

Participons nombreux à la réunion d'information syndicale "spécial AESH" organisée par le SNUDI-FO 94 et le SNFOLC 94

le mardi 7 septembre de 9h à 12h à la Maison des Syndicats de Créteil

il s'agit d'une absence de droit cliquez pour télécharger le courrier à adresser à votre IEN).

Créteil le 2 septembre 2021 à 22h